



District Drôme Ardèche de Football

# Commission d'Appel Réglementaire



## PROCÈS-VERBAL N°5

### RELEVÉ DE DÉCISION

#### **AVERTISSEMENT:**

Le présent document permet aux clubs concernés d'avoir rapidement connaissance des décisions de la Commission d'Appel données à titre de simple information. Il ne saurait remplacer les *décisions motivées* qui feront l'objet d'un prochain procès-verbal dont la publication dans les conditions habituelles ouvrira les délais de recours réglementaires.

### REUNION DU 14 JANVIER 2019

**Présidence :** Pierre FAURIE

**Présents:** Mme COURTIAL- MM. BERTRAND - CROTTE – EXBRAYAT - GIRON- KERDO – LE JEUNE et RICHARD.

#### **AR 1819 04 – SC ROMANS contre la Commission des Règlements:**

- lui ayant donné match perdu pour avoir aligné un joueurs suspendu, M. Oualid ZEROUALI,
- ayant prononcé à son encontre une nouvelle suspension d'un match ferme,
- ayant, en conséquence, infligé 6 matches fermes de suspension à l'éducateur, M. Anwar MHABER et sanctionné le club d'une amende de 207,90€.

#### **Match concerné :**

HOSTUN 1 / SC ROMANS 1

Championnat seniors, division 3, poule B, du 25 novembre 2018.

***La Commission d'Appel confirme la décision de la Commission des Règlements en tous ses points.***

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION  
P. FAURIE

LE VICE PRESIDENT  
J. KERDO